



## Les infos – Logement de l'ADIL du Finistère

INFO N° 2018/11

### FISCALITE / CREDIT D'IMPOT POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

**JE SOUHAITE REMPLACER MES FENETRES AU COURS DE L'ANNEE 2018. POURRAI-JE BENEFICIER D'UN CREDIT D'IMPOT SUR CES TRAVAUX ?**

La réponse est positive sous réserve :

- que vous remplaciez des fenêtres simple vitrage par du double vitrage,
- qu'au minimum vous ayez signé un devis et versé un acompte au plus tard le 30-06-2018,
- que les travaux soient payés au plus tard le 31.12.2018.

Le professionnel réalisant les travaux devra mentionner sur la facture qu'il a bien remplacé des menuiseries simple vitrage par du double vitrage.

Il devra en outre être titulaire de la mention « RGE ».

Votre crédit d'impôt s'élèvera à 15 % du coût des matériaux.

*Information donnée sous réserve de l'appréciation souveraine des Tribunaux*

23, rue Jean Jaurès  
29000 QUIMPER

Tél. 02.98.46.37.38  
Internet : [www.adil29.org](http://www.adil29.org)

14, bd Gambetta  
29200 BREST